

Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTÉ-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels *



CINQUIÈME COMMISSION
2ème séance
tenue le
lundi 22 septembre 1980
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2ème SEANCE

Président : M. BUJ-FLORES (Mexique)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

DECLARATION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

ELECTION DU BUREAU

ORGANISATION DES TRAVAUX

UN LIBRARY
NO. 0 001
UN/SA COLLECTION

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

80-56191

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/35/SR.2
29 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

/...

La séance est ouverte à 15 h 10.

DECLARATION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

1. Le PRESIDENT dit que la Commission a désormais commencé ses travaux. Il se félicite de l'admission du Zimbabwe et de Saint-Vincent-et-Grenadines à l'Organisation des Nations Unies. Il remercie la Commission de l'honneur qu'elle a fait au Groupe d'Etats d'Amérique latine, au Mexique et à lui-même en le portant à la présidence. Il prend l'engagement de servir tous les Etats Membres en n'ayant d'autres guides que l'objectivité, l'impartialité et le désir de donner à tous les points de vue la possibilité de s'exprimer librement dans le respect du règlement intérieur et des dispositions de la Charte. Il rend hommage à M. Pirson (Belgique) qui l'a précédé au poste de président et dont les travaux lui ont été une grande source d'inspiration.

2. Au cours de la session, la Commission devra s'occuper de deux grands problèmes les questions relatives au personnel et l'état d'avancement de la documentation. Ce dernier sujet est particulièrement préoccupant, car il semblerait que la Commission ait à régler ses travaux non sur l'opportunité politique ou sur des critères de planification rationnelle, mais sur l'existence même des documents requis. Le Président s'est ouvert de ce souci au plus haut niveau, y compris auprès du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général qui ont dit faire tout en leur pouvoir pour régler cette question. A cet égard, il ne faut pas oublier que l'année 1980 a été pour l'Organisation particulièrement chargée : le Conseil de sécurité s'est réuni fréquemment; quant à l'Assemblée générale, elle a tenu deux sessions d'urgence et une session extraordinaire. Le Président demande aux délégations de collaborer avec lui, de sorte que la Commission puisse terminer ses travaux en décembre, sans avoir à tenir un grand nombre de séances de nuit à la fin de la session.

ELECTION DU BUREAU

3. M. ABRASZEWSKI (Pologne) propose la candidature de M. El-Houderi (Jamahiriya arabe libyenne) au poste de vice-président.

4. M. El-Houderi (Jamahiriya arabe libyenne) est élu vice-président par acclamation.

5. M. WILLIAMS (Panama) propose la candidature de M. Golovko (République socialiste soviétique d'Ukraine) au poste de vice-président.

6. M. Golovko (République socialiste soviétique d'Ukraine) est élu vice-président par acclamation.

7. M. BOUZARBIA (Algérie) propose la candidature de M. Pedersen (Canada) au poste de Rapporteur.

8. M. Pedersen (Canada) est élu rapporteur par acclamation.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/35/11; A/C.5/35/L.1)

9. Le PRESIDENT se réfère à la lettre contenue dans le document A/C.5/35/11, où le Président de l'Assemblée générale indique les points que l'Assemblée a décidé de renvoyer à la Cinquième Commission et appelle l'attention de celle-ci sur les recommandations relatives à l'organisation de la session, contenues dans la section II du document A/35/250.
10. M. Buj-Flores a fermement l'intention d'appliquer strictement la décision relative à la ponctualité concernant l'ouverture des séances, car il entend que la Commission continue à être donnée en exemple à cet égard et voudrait, si possible, qu'elle fasse encore mieux que l'année précédente où seules ont été perdues cinq heures et demie de travail du fait de séances commencées tardivement.
11. Pour ce qui est des explications de vote, dont il est question dans la recommandation contenue au paragraphe 5 du document A/35/250, le Président suggère que la Commission reprenne la pratique adoptée à la session précédente d'indiquer dans son rapport à l'Assemblée générale, pour chaque projet de résolution, le nom des pays ayant offert une explication de vote.
12. La date fixée par l'Assemblée - soit le 5 décembre - pour l'achèvement des travaux des grandes commissions ne s'applique pas à la Cinquième Commission, qui ne terminera ses travaux qu'une fois examinées les incidences financières des projets de résolution présentés par les autres grandes commissions.
13. Le Président appelle l'attention sur les dispositions de la décision 34/401 de l'Assemblée générale relative à l'exercice du droit de réponse et sur la recommandation contenue au paragraphe 7 du document A/35/250 tendant à ce que l'on cesse de reproduire in extenso, dans des documents séparés, les déclarations faites au sein d'une grande commission. Il appelle également l'attention sur les paragraphes 12, 13 et 28 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, mentionnés aux paragraphes 10 et 11 du document A/35/250, qui intéressent au premier chef la Cinquième Commission. Il recommande en outre que celle-ci suive les procédures énoncées aux paragraphes 14, 16 et 21 de la décision 34/401 de l'Assemblée, même si elles ne sont pas expressément rappelées dans le document A/35/250.
14. Il suggère enfin que la Commission fasse siens les usages suivants : a) pour chaque point à l'ordre du jour, la liste des orateurs doit être close 48 heures avant le début de l'examen; b) l'ordre indiqué sur la liste des orateurs doit être respectée; et c) le Rapporteur doit être autorisé à faire directement rapport à l'Assemblée générale sur toutes questions pour lesquelles il n'est pas prévu de lui communiqué de résumé des débats.
15. En l'absence d'objection, le Président estimera que la Commission est prête à adopter ses suggestions concernant l'organisation des travaux.
16. Il en est ainsi décidé.

/...

17. Le PRESIDENT appelle l'attention sur le document A/C.5/35/L.1 qui contient le programme hebdomadaire indicatif de travail, établi en tenant compte des documents qui seront probablement disponibles. Il invite les membres de la Commission à présenter leurs suggestions à ce propos aux membres du Bureau, qui s'y reporteront avant d'arrêter le programme.

18. Comme lors des sessions précédentes, il sera demandé au Secrétariat de publier au début de la semaine suivante la liste de tous les documents que le Secrétaire général ou les organes de l'Organisation présenteront à la Commission.

19. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le point 90 intitulé "Rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes" doit être examiné pendant la semaine du 22 au 26 septembre et que les documents pertinents ne sont pas encore prêts en russe, ce qui complique la tâche de la délégation soviétique, qui ne pourra pas participer comme prévu au débat sur la question, à la séance suivante. Peut-être y aurait-il moyen d'avancer l'examen de certains points, comme les points 96 et 97, pour lesquels on a la documentation voulue dans toutes les langues de travail.

20. Le problème de la documentation revient sur le tapis année après année et pourtant on n'a pas fait grand-chose pour améliorer la situation. Le représentant de l'Union soviétique demande instamment au Président de faire tout en son pouvoir pour éviter que les travaux de la Commission ne soit pas freinés tout au long de la session par le manque de ponctualité du Secrétariat.

21. M. LAHLOU (Maroc) fait remarquer que le Président n'est en rien responsable des retards dans la distribution des documents et qu'il n'est pas non plus responsable de l'organisation du programme de travail présenté dans le document A/C.5/35/L.1. Cela étant, la délégation marocaine préférerait elle aussi que l'on intervertisse l'ordre d'examen des points mentionnés. En ne soumettant pas la documentation à temps, le Secrétariat fait preuve d'un manque de sérieux et même de déférence à l'endroit de la Cinquième Commission. Comme le représentant de l'Union soviétique l'a fait ressortir, même la documentation nécessaire pour le lendemain n'est pas prête dans toutes les langues; aussi M. Lahlou demande-t-il instamment au Président de veiller à ce que la Commission, comme c'est son droit, dispose en temps voulu de la documentation qui lui est nécessaire et d'amener le Secrétariat, avec tous les moyens de pression dont il dispose, à s'acquitter de ses responsabilités.

22. M. GARRIDO (Philippines) fait observer que ce n'est pas seulement les retards au niveau de la documentation qui gênent la marche des travaux, mais aussi le fait que ceux qui doivent participer aux débats de la Commission sur certains points ne sont pas toujours disponibles en temps voulu.

23. Il suggère que le Secrétariat établisse la liste des documents disponibles et que cette liste soit affichée au guichet de distribution des documents.

24. Pour ce qui est de l'examen du point 90, il se demande si le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/35/437) portera aussi sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif à l'école internationale des Nations Unies (A/C.5/35/5).

(M. Garrido, Philippines)

25. Il est question dans le sous-point f) du point 17 de la "désignation" du Président de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI); M. Garrido avait cru comprendre que la Commission se bornerait à entériner la nomination faite par le Secrétaire général.

26. M. BRODODININGRAT (Indonésie) dit qu'on semble avoir pris le pli de déplorer au début de chaque session que la documentation ne soit pas prête en temps voulu. Il est d'autant plus décevant d'avoir à recommencer cette fois-ci que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont adopté les mesures nécessaires pour alléger le fardeau du Secrétariat et améliorer la situation. Les décisions à ce propos avaient fait naître de grands espoirs qui semblent aujourd'hui illusoire. Le représentant de l'Indonésie s'associe à ceux qui, avant lui, se sont déclarés gravement préoccupés par cet état de faits et dit que sa délégation serait prête à se joindre aux efforts que l'on pourra déployer pour remédier à la situation. Compte tenu de la remarque du représentant de l'Union soviétique, il faudrait que l'on vérifie si les documents nécessaires pour la première semaine sont bien disponibles dans toutes les langues.

27. Le programme indicatif de travail pour la semaine du 20 au 24 octobre semble quelque peu léger; aussi l'orateur se demande-t-il si l'on ne pourrait pas, sous réserve bien sûr que les documents soient prêts, avancer l'examen de certains points, de manière à éviter de nombreuses séances de nuit vers la fin de la session. L'année précédente, le Secrétariat a fourni aux membres de la Commission un tableau où était exposé le programme de travail et si ce n'est pas lui imposer un trop lourd fardeau, on pourrait lui demander d'en faire autant pour la présente session, à condition que cette décision n'ait pas d'incidences financières.

28. M. Brododiningrat note que le point 92 renferme un certain nombre d'éléments qui ne sont pas nécessairement liés. Il se demande si le Président a l'intention d'ouvrir le débat sur ce point tel quel et, en particulier, si les délégations seront censées aborder en même temps tous les éléments inclus. Etant donné que la partie du rapport du Comité du programme et de la coordination (A/35/38) ayant trait aux activités opérationnelles sera également examinée par la Deuxième Commission, il serait peut-être bon que les présidents des deux commissions tiennent des consultations pour définir de quoi chacune s'occupera et éviter de la sorte tout risque de confusion.

29. M. RAMZY (Egypte) dit que si sur le plan de la documentation en anglais la situation est grave, en arabe elle est catastrophique. Il veut espérer que les membres de la Commission recevront à temps tous les documents en arabe, afin que les délégations arabophones puissent participer aux débats.

30. Le représentant de l'Egypte rappelle que l'examen du point 98 (Questions relatives au personnel) n'est pas prévu avant la semaine du 27 octobre. Il va sans dire que la Commission ne pourra pas examiner ce point avant la parution du rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat. Il espère donc que le Secrétaire général fera tout son possible pour que son rapport soit présenté dans les meilleurs délais, afin que les délégations puissent accorder à cette très importante question l'attention qu'elle mérite.

/...

31. M. MAJOLI (Italie) exprime l'espoir que la Commission sera en mesure, ou peu s'en faut, de suivre le programme indicatif de travail figurant dans le document A/C.5/35/L.1.

32. Il est persuadé que le Président, dans ses interventions auprès du Bureau se fera l'interprète du vœu de la Cinquième Commission que les décisions prises à la session précédente concernant la date limite obligatoire pour la présentation de projets de résolution comportant des incidences financières seront strictement observées par les autres commissions, afin d'éviter que le Comité consultatif et la Cinquième Commission ne soient surchargés de travail à la fin de la session et, par suite, contraints de prendre des décisions précipitées et de tenir un nombre excessif de séances de nuit.

33. M. ABRASZEWSKI (Pologne) dit que le Président et tous les Etats Membres doivent faire comprendre aux départements intéressés du Secrétariat la nécessité de se tenir strictement au calendrier de remise des documents, même si le programme de travail doit conserver un certain degré de souplesse.

34. Il estime nécessaire de restructurer dans une certaine mesure le programme indicatif contenu dans le document A/C.5/35/L.1. Certains des points les plus limités devraient être abordés fin septembre ou début octobre, afin de laisser assez de temps vers la fin du mois d'octobre pour l'examen des questions relatives au personnel et d'autres problèmes complexes. M. Abraszewski a quelques propositions spécifiques à soumettre au Président concernant divers points et points subsidiaires, parmi lesquels le point 101 et la question des locaux de l'Organisation des Nations Unies. A moins de se rallier au type de programme qu'il propose, la Commission devrait sérieusement envisager de remettre tout de suite à la session suivante l'examen de certaines questions.

35. M. Abraszewski demande au Secrétariat des renseignements sur l'état du rapport relatif à l'exécution du budget. D'habitude, ce document est distribué très tard et la Commission n'a pas le temps de l'examiner avec le soin requis. Il se demande s'il ne pourrait pas être examiné au moins une semaine plus tôt qu'il n'est proposé dans le programme de travail hebdomadaire donné à titre indicatif.

36. M. HOUNA GOLO (Tchad) dit que, malgré son lourd programme de travail, la Commission a examiné l'année précédente des points de l'ordre du jour qui relevaient plus logiquement de la compétence d'autres commissions. Il demande au Président de veiller à ce que les autres grandes commissions ne se déchargent pas sur la Cinquième Commission de l'examen de questions de fond.

37. La délégation tchadienne s'associe aux orateurs qui ont déploré les difficultés relatives à la documentation. M. Houna Golo est certain que le Président tiendra compte de toutes les observations qui ont été faites.

38. M. DEBATIN (Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion) souligne que le Secrétaire général est vivement préoccupé du retard avec lequel la documentation est distribuée. Certes, c'est au Secrétariat qu'il incombe de surmonter les difficultés et une surveillance suivie est exercée pour que la documentation soit communiquée aux délégations dans les meilleurs délais possibles. Mais le retard enregistré s'explique par un certain nombre de raisons.

/...

Pour les questions relatives au personnel, par exemple, les rapports ne sont pas prêts parce que les délibérations qui portent sur ces questions extrêmement complexes ne sont pas achevées. Des discussions approfondies sont en cours et l'on espère que les travaux pourront être achevés dès que possible.

39. S'agissant de la question soulevée par le représentant des Philippines à propos de la désignation du Président de la CFPI, M. Debatin précise que c'est l'Assemblée générale qui nomme les membres de la Commission et qui choisit également le Président et les Vice-Présidents.

40. Le PRESIDENT fait observer que le représentant des Philippines a identifié un problème délicat lorsqu'il a noté que la marche des travaux dépendait, entre autres facteurs, des obligations des hauts fonctionnaires qui devaient participer aux débats. S'il est vrai, comme l'a dit le représentant de l'Union soviétique, que le rapport du Comité des contributions est prêt depuis un certain temps, il se trouve que pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Président dudit Comité ne peut pas se libérer avant la deuxième semaine d'octobre.

41. Si le rapport du Comité des conférences est prêt, l'additif n'a pas encore été publié. Le Président voudrait éviter d'examiner ce point en deux temps, pour ne pas compliquer le travail de la Cinquième Commission. Lorsqu'il a établi le programme de travail, qui a un caractère purement indicatif et peut donc être modifié, il s'est préoccupé en tout premier lieu de savoir si la documentation voulue était prête.

42. Tous les documents relatifs au point 90 (Rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes) seront disponibles dans toutes les langues le 23 septembre, et le Président espère que la Commission commencera le même jour à examiner ce point. En sa qualité de Président, il ne subordonnera jamais le travail de la Commission à la convenance personnelle de qui que ce soit. D'un autre côté, cependant, la Commission doit savoir faire preuve de souplesse. En acceptant d'entendre le 23 septembre la déclaration liminaire sur le point 90, la Commission rendrait service au Président du Comité des commissaires aux comptes, qui doit regagner d'urgence son pays.

43. En réponse au représentant des Philippines, le Président dit que dans la mesure où les comptes de l'Ecole internationale des Nations Unies n'entrent pas dans les comptes de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif ne présentera pas de rapport à ce sujet. Il approuve les observations faites par le représentant de l'Indonésie concernant le plan à moyen terme. Quoi qu'il en soit, tous les éléments du point 92 se rapportent au plan à moyen terme. Au cours du débat, les délégations pourront se référer à l'ensemble du point ou à ses divers éléments successivement. Il rencontrera bientôt le Président de la Deuxième Commission pour décider de quels aspects du rapport du Comité du programme et de la coordination les Cinquième et Deuxième Commissions devront traiter respectivement.

44. Le Président assure le représentant de l'Egypte que tous les efforts sont faits pour que le rapport relatif à la composition du Secrétariat soit présenté le plus tôt possible. Des consultations officieuses ont lieu au niveau le plus élevé en vue de trouver une solution que la Commission puisse accepter sans difficulté.

/...

(Le Président)

Le Président invite à faire preuve de compréhension et de souplesse. Si le rapport est publié plus tôt que prévu, le point sera abordé avant la date fixée.

45. Le Président assure le représentant de l'Italie qu'il rendra compte fidèlement des vœux de la Commission et veillera à ce que la décision 34/401 de l'Assemblée générale soit pleinement respectée. Il fera de son mieux pour éviter les séances de nuit, que lui-même a en horreur.

46. Le Président lira attentivement les propositions que la délégation polonaise va lui présenter et fera ce qui est en son pouvoir pour avancer la date de l'examen du point 101 (Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient). En réponse au représentant du Tchad, le Président dit qu'il travaillera en étroite consultation avec les présidents des autres grandes commissions afin qu'il ne soit pas renvoyé à la Cinquième Commission de questions ne relevant pas de sa compétence.

47. M. GARRIDO (Philippines), se référant au paragraphe 14 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, demande au Président d'indiquer les points à propos desquels les débats seront résumés dans le rapport de la Commission à l'Assemblée.

48. Le PRESIDENT dit que c'est à la Commission qu'il appartient d'indiquer quels seront ces points à la lumière de la décision de l'Assemblée générale.

49. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne comprend pas comment la Commission pourrait aborder le 23 septembre l'examen du point 90 (Rapports financiers et comptes et rapports du Comité des commissaires aux comptes) si les documents voulus ne sont distribués dans toutes les langues que ce jour-là. Il faudra un certain temps pour lire et assimiler la documentation. Si les membres de la Commission entendent la déclaration liminaire relative à ce point sans avoir d'abord étudié la documentation, ils ne seront que des participants passifs. La délégation soviétique, cependant, serait prête à entendre le 23 septembre la déclaration liminaire relative aux points subsidiaires, à l'exception du point 90 a).

50. M. LAHLOU (Maroc) ne comprend pas très bien ce que le Président entend par consultations au niveau le plus élevé à propos du rapport sur la composition du Secrétariat. Par ailleurs, il souhaiterait vivement savoir quel type de solution sera proposé à la Commission. Il ne serait certainement pas admissible de différer l'examen de la question de la composition du Secrétariat.

51. Le PRESIDENT est convaincu que le représentant de l'Union soviétique sera bientôt à même de lire les derniers documents relatifs au point 90. La délégation soviétique ne participe jamais passivement aux débats. Tout le monde, y compris le Président, souhaiterait que tous les documents soient disponibles dans toutes les langues six semaines au moins avant le début de la session. Mais cela n'a pas été possible. Si la Commission ne commence pas ses travaux de fond dès que possible, elle court le risque d'avoir, vers la fin de la session, à tenir des séances de nuit et à prendre des décisions précipitées. Certains des documents relatifs au point 90 ont été distribués très tôt. Au moment où la Commission commence ses travaux, il serait très souhaitable de faire preuve de bonne volonté et d'esprit

/...

(Le Président)

de coopération. En priant la Commission d'autoriser le Président du Comité des commissaires aux comptes à faire le 23 septembre une déclaration liminaire sur le point 90, le Président n'a certainement pas pour intention de bousculer les délégations ou de les empêcher de participer au débat.

52. En réponse au représentant du Maroc, le Président précise que les consultations en cause ont lieu entre les présidents des délégations et le Secrétaire général, et que le Sous-Secrétaire général aux services du personnel y participe également. Un effort est en cours afin de trouver une formule satisfaisante, dont dépendra la présentation du rapport. Aucune transaction secrète n'entre en jeu.

53. M. STUART (Royaume-Uni) demande si la délégation soviétique se ralliera à la proposition du Président relative au point 90 si la liste des orateurs est close trois jours après la déclaration liminaire sur ce point.

54. M. PALAMARCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation a toujours fait preuve d'un esprit de compréhension et de coopération à l'égard de toutes les questions relatives au travail des organes de l'Organisation des Nations Unies. Mais il ne voit vraiment pas pourquoi le travail d'un organe aussi important que la Cinquième Commission doit être subordonné à la convenance d'une seule personne. Le Président du Comité des commissaires aux comptes a été nommé à la fonction qu'il occupe pour servir l'Assemblée générale et, plus généralement, l'Organisation des Nations Unies. Le choix que l'on donne à la Cinquième Commission est le suivant : entendre la déclaration liminaire du Président de ce Comité à une certaine date ou ne pas l'entendre du tout. Cette façon de procéder n'est pas très sérieuse et témoigne d'un certain manque du sens des responsabilités. La capacité de tel ou tel représentant à lire plus ou moins vite n'entre pas en ligne de compte. Ce qu'il importe ici de considérer, c'est le fait qu'une délégation donnée ait besoin de temps pour assimiler la documentation afin de ne pas être réduite à écouter passivement la déclaration liminaire relative au point en cause. Faire appel à l'esprit de coopération revient presque à contraindre. Il serait abusif de subordonner les vœux d'une délégation aux convenances d'une personne nommée à sa fonction pour servir l'Organisation des Nations Unies.

55. Le PRESIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission convient de ne pas tenir la réunion fixée à titre indicatif pour le mardi 23 septembre.

56. Il en est ainsi décidé.

57. M. JASABE (Sierra Leone) dit que la décision louable qui vient d'être prise devrait servir utilement de précédent à la Commission.

58. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que la réunion du Comité consultatif prévue pour le 23 septembre sera annulée.

La séance est levée à 17 h 50.